

Rôle des femmes dans la GRN



Rôle des femmes dans la
gestion des ressources
naturelles

Table de Matière

Table de Matière.....	2
1 Définition des Ressources naturelles	3
2 Utilisation des ressources naturelles par les femmes	3
3 Rôle et place des femmes dans la gestion des ressources naturelles :	4
3.1 Dans la gestion du Sol (terre) :.....	4
3.2 Dans la gestion des ressources forestières (végétation et herbes) :	5
3.3 Dans la gestion des ressources Eau :	5
3.4 Dans la gestion des ressources fauniques (animaux domestiques/sauvages) : .	5
3.5 Participation aux instances de décision :	5
4 Contraintes et difficultés rencontrées par les femmes dans la GRN :	6
4.1 Femmes et conventions locales de gestion des ressources naturelles :.....	6
5 Actions d'amélioration des conditions de la femme dans la GRN :	7
5.1 Contribution du programma Jèkasy	7

1 Définition des Ressources naturelles

Les ressources naturelles sont des éléments que la nature offre aux êtres vivants pour assurer leur survie et qu'en retour, ceux-ci assurent l'entretien de ces éléments pour leur pérennisation. Elles sont renouvelables ou non renouvelables. Celles qui nous intéressent ici, ce sont les dites renouvelables qui sont entre autre :

- le sol
- l'eau
- La végétation (arbres et herbes)
- Les animaux.

Un dit-on nous enseigne que, les ressources naturelles sont :

« Des choses que nos progénitures nous ont confiées et que nous devons leur restituer en bonne et due forme lors de leur réclamation et que les ressources appartiennent aux morts, aux vivants et à ceux qui vont naître ».

Au Sahel, la production agricole, au sens large du terme, est assurée en majorité par des exploitations paysannes de types familial au sein desquelles les femmes jouent un très grand rôle.

Au Mali, en particulier, les systèmes d'exploitation rurale ont pour épicerie le ménage. Dans le contexte malien, il ne peut y exister de ménage sans femme. Dès lors la réalité de la vie économique de la famille repose sur les épaules de la femme. Une simple observation de la répartition des charges entre la femme et l'homme au sein du ménage fait apparaître que le problème de place et de poids de la femme ne se pose absolument pas. On peut citer en exemple quelques tâches réservées à la femme :

- travaux ménagers (préparation des repas, corvée d'eau...)
- entretien de la maison (salubrité, lessive...)
- soins des membres de la famille
- recherche de bois de chauffe
- cueillette (nééré, karité, baobab, tamarin, raisin sauvage...)
- travaux champêtres (champs familiaux et champs individuels)

Selon la Présidente du comité des agricultrices de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), Mme Karen Serres, les agricultrices sont en première ligne de la conservation de la diversité des cultures, de l'élevage et de la richesse de l'environnement.

2 Utilisation des ressources naturelles par les femmes

Pour signifier l'importance de la place de la femme dans la gestion des ressources naturelles, la journée du 15 Octobre est célébrée journée mondiale de la femme rurale. Le lancement officiel de cette journée a été fait les 15 Octobre 1995 à Beijing.

Dans la recherche de leur survie, les femmes utilisent les ressources à plusieurs fins

Ressources	Utilisations
Sol	Poterie, badigeonnage, cultures, teinture...
Eau	Boisson, lessive cuisine, maraîchage, linge et la riziculture...
Végétale	Condiments, énergie, pharmacopée...
Animaux	Autoconsommation, élevage, commerce...

3 Rôle et place des femmes dans la gestion des ressources naturelles

Les femmes sont les gardiennes de la richesse de la nature (brousse) car elles sont très fréquentes en brousse à travers certaines activités comme : la recherche de bois, les produits de cueillette et les travaux champêtres.

3.1 Dans la gestion du Sol (terre) :

Les femmes participent à environ 50% de la production agricole auprès de leurs maris, parents ou de façon privée et constituent 80% de la main d'œuvre locale. Elles assurent la formation des enfants sur les différentes utilisations de la terre. A partir des fosses fumières qu'elles fabriquent, elles contribuent à la fertilisation des sols en plus de leur participation active aux travaux de défense et de restauration des sols au cours des travaux d'implantation des mesures de lutte anti-érosive.

Elles sont les plus désignées pour les semis car de façon spirituelle à cause de leur capacité à féconder et cela est un atout sûr pour permettre aux plantes de bien produire.

Dans certaines localités, en cas d'attaque de verres phytophages elles sont sollicitées pour des sacrifices rituels " muso ntumu" pour préserver les cultures et assurer une bonne pluviométrie.

Dans la gestion des bas-fonds, l'homme rural se marie à plusieurs femmes pour avoir de la main-d'œuvre. Les femmes deviennent ainsi un élément clé sinon déterminant dans la gestion des bas-fonds qui est de deux types :

- Bas-fonds non aménagés ; dans ce cas, l'exploitation est assurée par la femme surtout en âge relativement avancée en pratiquant de la riziculture et le maraîchage. Là, elles s'investissent toutes seules depuis le semis, jusqu'à la récolte avec une production aléatoire et tributaire de la pluviométrie. La plupart des produits de leur récolte est destinée à l'usage familial.
- Bas-fonds aménagés ; la riziculture et la culture de rente sont les activités dominantes. Les hommes s'octroient les parcelles qui sont en hectares avec toutes les conditions réunies. La femme participe au désherbage, démariage, et à la récolte. Elle n'accède à la terre qu'après le transport des épis, elle creuse ainsi un puisards pour l'arrosage de ses cultures maraîchères bien que celles-ci sont en

grande partie utilisées pour l'équilibre économique, la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel de la famille.

3.2 Dans la gestion des ressources forestières (végétation et herbes) :

La femme intervient dans tous les grands domaines de la gestion des ressources forestières (conservation, protection, aménagement...). Elles assurent l'éducation des enfants quant aux utilisations nutritionnelles et thérapeutiques des arbres et herbes, aux techniques d'émondage. Elles sont actrices de la lutte contre le parasitisme du Karité. C'est encore elles qui utilisent les foyers améliorés pour la préservation des arbres actuellement surexploités. Dans certaines localités elles font des sacrifices rituels pour assurer les productions fruitières 'Si furasi'.

- Femmes et produits de cueillette:

Le Karité constitue une des principales espèces des parcs agro forestiers au Mali. Les produits et sous produits sont exploités par les femmes et assurent ainsi une source de revenus pour la famille et pour elles. Cependant, l'espèce reste confrontée à de nombreuses contraintes de parasitisme qui concerne surtout les femmes, qui paradoxalement contrôlent la gestion de cette espèce car les hommes ne peuvent décider leur coupent sans celles-ci.

Dans le cas du Néré, la femme participe simplement à la gestion des Néré des champs de son mari qui n'accorde aucune importance à son entretien.

3.3 Dans la gestion des ressources Eau :

Pour parler des eaux terrestres et souterraines, les femmes sont responsables de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des points d'eau. Elles sont garantes du respect des conventions d'utilisation des eaux. Elles participent aux actions traditionnelles météorologiques du milieu rural.

3.4 Dans la gestion des ressources fauniques (animaux domestiques et sauvages) :

Dans nos sociétés, les femmes étaient les premières propriétaires d'animaux. Animaux domestiques qui leur étaient offerts par leurs maris en guise de récompense de leur fidélité. 80 à 90% du petit élevage de petits ruminants sont assurés par les femmes. Même dans les associations de chasseurs, les femmes sont fortement responsabilisées pour certains secteurs clés de cette organisation

3.5 Participation aux instances de décision :

Au niveau de tous les programmes de gestion des RN en général et au niveau de L'inter coopération Sahel (Jèkasy) en particulier, la participation active et responsable des femmes aux activités a été une des conditions d'intervention sans l'en imposer.

Les femmes sont membres :

- des comités de gestion (généralement elles occupent soit la place de trésorière ou de présidente adjointe ou encore de secrétaire adjoint au conflits)
- des comités de surveillance (fréquentes en brousse)
- des Assemblées générales (avec un bon niveau de participation)

Elles participent de façon massive à toutes les réunions et sont les bons payeurs (cotisation). Elles forment avec les chasseurs le comité de surveillance.

4 Contraintes et difficultés rencontrées par les femmes dans la GRN :

Malgré l'importance de leurs fonctions, elles souffrent néanmoins d'un référentiel culturel qui consacre une division sexuelle du travail et du pouvoir qui leur est en général très défavorable. Ainsi, dans le domaine de la gestion des espaces, leur statut actuel au sein des organisations coutumières limite de manière drastique leurs capacités d'accès et de contrôle des ressources naturelles qu'elles exploitent. Elles ne peuvent prétendre que très difficilement à une quelconque forme de « propriété foncière », étant placées sous le joug du chef d'exploitation lui-même dépendant du chef des terres à l'échelle villageoise. Ainsi, pour développer des activités nouvelles, tel que le maraîchage, elles doivent nécessairement se regrouper au sein d'associations féminines pour accéder collectivement à une parcelle, celle-ci étant ensuite divisée en lots exploités de manière individuelle. L'octroi de ce terrain ne jouit cependant pas toujours d'une grande sécurité et de nombreux cas, dans lesquels les « propriétaires traditionnels » reprennent possession du lieu après mise en valeur par les femmes, viennent hélas illustrer la précarité de ces formules.

4.1 Femmes et conventions locales de gestion des ressources naturelles :

Dans la gestion des conventions locales, les femmes jouent des rôles très importants. Pour apprécier leur place les constats suivants peuvent être faits:

- dans le processus d'élaboration et la mise en œuvre, elles sont rarement consultées, néanmoins elles " valident par leur silence" les règles prédéfinies. Ce qui arrive le plus souvent est qu'elles sont informées sur la convention établie au moment de la restitution au grand public. Elles sont obligées en tant que utilisatrices de les valider, elles vont tenter de faire fi de certaines règles qu'elles n'ont jamais partagé et ainsi elles sont coincées par la machine de suivi- contrôle.
- Dans certains cas, elles sont considérées comme concernées, car véritables exploitantes des ressources. Dans ces cas elles sont incontournables pour la réussite de ces conventions.
- En effet, les femmes ont une connaissance précise de l'état et de l'évolution des ressources aussi bien de l'espace. Ainsi elles posent clairement le diagnostic et on sait qu'un problème bien diagnostiqué est à moitié résolu.

De même, au niveau des espaces agro-sylvo-pastoraux d'usages collectifs, l'extension actuelle des surfaces agricoles et l'appropriation foncière qui la sous-tend, ne cessent d'en réduire la surface et la qualité. Or, ces zones ont une importance vitale pour les femmes qui y développent un grand nombre d'activités (cueillette, bois, ...) dont l'apport dans le budget des ménages ruraux s'avère crucial.

Les actions de promotion du reboisement des terroirs villageois ont très souvent été détournées par les hommes pour cacher une dynamique d'appropriation foncière des

espaces communs réduisant par là l'accessibilité et la disponibilité des ressources naturelles exploitées par les femmes.

Par ailleurs, l'ouverture des économies rurales sahéniennes sur les marchés n'est pas toujours synonyme d'amélioration du statut et donc du revenu des femmes. Ainsi, lorsqu'une filière agricole tend à s'organiser et à devenir monétairement rentable, il est fréquent de constater que l'activité en question passe rapidement aux mains des hommes. **(Par exemple, dans les années quatre-vingt, le commerce des noix de karité a connu un certain essor durant la période au cours de laquelle l'usine de trituration de Bamako fonctionnait. Exclusivement féminine au départ, cette activité a très vite été monopolisée par les hommes jusqu'à la fermeture définitive de l'usine)**

Plus récemment, l'organisation et la gestion des marchés de bois énergie en milieu rural ont été accaparées par les hommes, particulièrement en périphérie des grandes villes, là où ce commerce devient significativement lucratif...

Les femmes restent dans l'activité, mais en qualité de main d'œuvre familiale non directement rémunérée...

5 Actions d'amélioration des conditions de la femme dans la GRN :

5.1 Contribution du programma Jèkasy

Face à cette situation, le programme (Jèkasy) IC Sahel tente d'insérer dans la stratégie globale de ces actions un axe transversal genre qui se matérialise par :

- Le soutien direct à des activités propres aux femmes visant une augmentation durable de leurs revenus tout en préservant leur maîtrise des ressources exploitées (karité, riz de bas-fond, maraîchage,...).
- La promotion d'une participation active des femmes au sein des instances coutumières et communales chargées de la gestion des ressources naturelles pour garantir une prise en compte de leurs intérêts dans les schémas d'aménagement du territoire et la définition de conditions – cadre favorables à leurs activités. Conventions locales
- L'animation de cadres de réflexion et d'échanges (groupe de travail, réseau) sur la question « genre » pour permettre une amélioration constante des stratégies et des pratiques, tout en développant une vigilance accrue quant aux impacts négatifs, potentiels ou avérés, de certaines formes d'appui au développement (outils de suivi-évaluation, études spécifiques).

San,15/12/05 MRD